



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-24

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée** : Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

CONVENTION SOLIHA

Mme Le Maire rappelle que la Commune d'AMBLEVILLE a adhéré à ce dispositif en 2012 dont l'objectif est d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, avec pour principe la mise à disposition d'une compétence « énergie partagée ».

La précédente convention étant arrivée à son terme, Mme le Maire demande au Conseil de l'autoriser à renouveler cette convention avec SOLIHA pour une durée de 3 ans.

Après délibération le Conseil autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à renouveler cette convention,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Martine SOREL

La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

